

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 16 septembre 2021 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour du siège social de la MRC de Beauharnois-Salaberry, situé au 2, rue Ellice à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, vice-président de la Régie et maire de Salaberry-de-Valleyfield
Mme Maude Laberge, préfète de la MRC et mairesse de Sainte-Martine
M. Bruno Tremblay, maire de Beauharnois

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, président de la Régie et maire de Saint-Isidore
M. Christian Ouellette, préfet de la MRC et maire de Delson
M. Pierre-Paul Routhier, préfet suppléant de la MRC et maire de Châteauguay

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Sylvain Payant.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry
M. Gilles Marcoux, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Roussillon
M. Nicolas Chaput, directeur du service de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon
M. Patrice Lemieux, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry
Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 10 septembre 2021.

2021-09-40 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Bruno Tremblay
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2021-09-41 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Miguel Lemieux
Appuyé par M. Christian Ouellette
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2021
4. Affaires administratives
 - 4.1. Comptes payés et à payer au 16 septembre 2021
 - 4.2. Budget de fonctionnement pour l'année 2022 – Adoption
5. Correspondance
6. Varia
7. Période de questions
8. Levée de la séance

ADOPTÉE

2021-09-42 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2021

Il est proposé par M. Pierre-Paul Routhier
Appuyé par Mme Maude Laberge
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2021 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2021-09-43 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 16 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par M. Bruno Tremblay
Appuyé par M. Miguel Lemieux
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 16 septembre 2021 et au montant de 2 937,13 \$, soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

2021-09-44 BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2022 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 603 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. chapitre C-27.1), la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon doit dresser un budget pour l'exercice financier s'échelonnant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

ATTENDU que lors de la rencontre plénière du 16 septembre 2021, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie a présenté aux administrateurs la teneur du budget proposé;

ATTENDU qu'à la demande des administrateurs, certaines modifications ont été apportées au budget proposé;

ATTENDU qu'en complément dudit budget, la directrice générale et secrétaire-trésorière a établi la contribution financière (quote-part) de chacune des MRC constituantes, le tout conformément aux termes de l'« Entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution d'une régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles organiques », conclue le 8 novembre 2019.

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Ouellette
Appuyé par Mme Maude Laberge
Et unanimement résolu

D'adopter le budget de la Régie pour l'exercice financier s'échelonnant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, au montant total de 880 718 \$.

De transmettre aux directions générales des MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon la présente résolution, accompagnée du budget de l'année 2022 et du tableau établissant la contribution financière (quote-part) de chacune des MRC.

De demander aux directions générales des MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon de présenter ledit budget à leurs Conseils des maires respectifs, à des fins d'adoption.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est portée à l'attention des administrateurs.

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été adressée aux administrateurs au cours de la dernière période.

2021-09-45

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette
Appuyé par M. Pierre-Paul Routhier
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h33.

ADOPTÉE

Sylvain Payant
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim